

Monsieur le Recteur,

En 2012, le Président de la République prétendait avoir pour priorité la jeunesse. Cela sous-entendait que la formation dont la formation professionnelle initiale sous statut scolaire serait au cœur des préoccupations de ce mandat.

Or depuis 5 ans, aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'académie de Limoges, le constat est plus que décevant.

Depuis 2012, dans l'académie de Limoges, 106 places de capacités d'accueil ont été supprimées pour les secondes bacs professionnelles et seulement 34 places de CAP ont été créées.

Les moyens pédagogiques donnés ont à peine couvert les besoins liés à l'augmentation des élèves entre 2012 et 2015.

Pire, le non remplacement des TZR a contribué à supprimer plus de 20 postes. Les besoins de remplacement, eux, n'ont pas diminué. Les personnels contractuels recrutés à la hâte ont souvent été mis en difficulté par la complexité de l'enseignement en lycée professionnel et plusieurs d'entre eux ont renoncé à assurer la totalité de leur suppléance.

Les promesses du plan 500 formations ne sont pas tenues. Comme au niveau national, une bonne partie des ouvertures se sont souvent faites au détriment de fermetures ou de baisse de capacités d'accueil : pas de création de CAP, peu de création de BAC pro. Pour l'académie de Limoges, cela s'est résumé à une augmentation de capacité d'accueil de 12 places, voilà à quoi se réduit cette « grande ambition » pour notre jeunesse ! Serait-ce encore un effet de communication avant les élections présidentielles ?

Jusqu'à ces dernières années, le niveau de formation des salariés était largement reconnu comme un des facteurs d'attractivité de la France. Et la très grande majorité de l'enseignement professionnel se faisait dans les lycées professionnels sous statut scolaire. Or, pendant ces 5 années, le choix du gouvernement a été, comme pour la précédente mandature, de miser sur l'apprentissage en utilisant le lobby « l'apprentissage à tout prix » et de détruire l'outil de formation initiale que constituent les lycées professionnels. Ce choix est désastreux aussi bien pour les jeunes qui souhaitent une formation initiale professionnelle de niveau IV ou V que pour les entreprises elles-mêmes. Pour la majorité d'entre elles, la recherche de productivité est incompatible avec les impératifs du temps accordé à la formation de jeunes mineurs.

En ce qui concerne les documents fournis pour ce CT, les scénarii envisagés pour le calcul des heures attribuées aux sections nous interrogent : structure de classes de CAP avec un seuil de 30 élèves avec des regroupements en enseignement général de sections A et B ! Nous voulons croire que ce ne sont que des exemples virtuels. Sinon, ce serait faire fi de la réalité des classes de CAP dont une grande partie des effectifs sont constitués d'élèves venant de SEGPA et qui accueillent également les élèves allophones les plus en difficulté.

Nous ne pouvons qu'espérer que les 10 ETP prévus permettront une véritable amélioration des conditions d'enseignement. Le SNUEP-FSU continuera à défendre la possibilité pour les jeunes de pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle initiale de qualité, sous statut scolaire.